

Communiqué du Conseil Municipal

17 Mai 2013

Conseil réuni avec trois absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 5 avril 2013.

MARCHES PUBLICS

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) Après avoir établi un cahier des charges, une procédure de consultation avait été lancée pour choisir un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine. Alors que la Commission d'Appel d'Offres s'apprêtait à comparer les dossiers, l'architecte des Bâtiments de France annonce que de nouveaux textes, dont elle a reçu le contenu en début de semaine dernière, rendraient la procédure non conforme. Le conseil municipal annule le marché.

Gestion de la cantine scolaire La Commission d'Appel d'Offres, a étudié deux offres. SHCB GESTION chiffre la prestation à 2 398€ HT sur 10 mois pour les frais fixes, et 1,62 € HT par repas pour les frais alimentaires. SUD EST RESTAURATION présente une offre globale de 44 823€ HT pour l'année scolaire. A raison d'environ 100 repas par jour, les offres sont proches.

Le choix de la commission s'est porté sur SUD EST RESTAURATION, qui a répondu à toutes les contraintes du cahier des charges, et qui a été beaucoup plus clair quant à la reprise du personnel, et la description de la prestation.

La commune prendra en charge la gestion comptable du service, ce qui occasionnera l'achat d'un logiciel adapté. La commission vie scolaire devra réfléchir aux tarifs pour la rentrée 2013/2014.

FINANCES

Frais de fonctionnement des écoles 2011/2012 Un état des frais de fonctionnement des écoles a été remis à M. le Maire de Vernas afin de pouvoir appeler la participation de la commune, au prorata du nombre d'élèves. Le coût par élève est de 683,12 €, soit 17 078€ pour 25 élèves.

Subventions aux associations Le conseil municipal vote les subventions aux associations qui fonctionnent en année civile :

Comité d'aide aux cheveux blancs 5000€, Comité des fêtes 1 000€, ACCA, Amicale des sapeurs pompiers, Club Amitié et loisirs, Amicale du personnel, FNACA, Ecole de musique du Val d'Amby, Patrimoine et savoir faire traditionnels, la Truite de l'Amby, 700€. Art floral 500€. Défense Hiéroise de l'Environnement 120€.

La commune financera un feu d'artifice à l'occasion de la vogue annuelle à hauteur de 2 500€ en partenariat avec le Comité des fêtes, et la journée « jouons ensemble » organisée par le Club Amitié et loisirs.

Garderie périscolaire M. le Maire charge la commission vie scolaire d'examiner le fonctionnement et les comptes de la garderie afin de préparer la rentrée et réajuster si besoin les tarifs.

Remplacement de personnel Un agent ayant un temps de travail partagé entre l'administratif et le technique est actuellement en arrêt maladie pour intervention chirurgicale. Mme PINARBASI assurera son remplacement pour la partie administrative et Mme BOLOT prendra en charge le travail technique.

Contrat à Durée Déterminée animateur du patrimoine Le contrat à durée déterminée d'un des animateurs de la Maison du Patrimoine arrive à échéance. Le Conseil municipal décide de le reconduire pour 3 ans dans les mêmes conditions que celles définies dans le précédent contrat.

TRAVAUX

Ecran lumineux La consultation pour installation d'un écran lumineux d'information à l'entrée du parc mairie n'a obtenu qu'une réponse. Le sujet est donc reporté.

Electricité au stade Face aux problèmes électriques rencontrés au stade, sur avis d'un électricien, il faudrait séparer l'éclairage de l'alimentation des vestiaires et la buvette. Avant d'en faire la demande à ERDF, M. EL AMINE souhaite avoir la confirmation qu'il ne s'agit pas d'un défaut d'isolement d'un des éclairages.

Local technique Compte tenu du changement de destination de l'ancienne scierie, le Conseil municipal décide de le dénommer « Local technique Martinet ».

Pour l'aménagement de l'aile destinée à être occupée par trois associations, deux devis ont été obtenus. L'entreprise CRD estime la prestation à 26 500€ HT, et BATI GUNES 19 450€ HT. Les travaux seront confiés à l'entreprise BATI GUNES.

Pompe de relevage La pompe de relevage du musée ne fonctionne plus. Le Conseil accepte le devis de remplacement de l'entreprise GBC, d'un montant de 285€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Journées gallo romaines de St Romain en Gal : M. le Maire est autorisé à signer la convention établie par le Département du Rhône pour la participation de la Maison du Patrimoine. Les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 900 €.
- Remboursement : la commune s'était engagée à financer le transport des élèves au petit théâtre de Chavanoz dans le cadre du projet « faites des arts ». Le Conseil accepte de rembourser l'avance de 116€ faite par le Sou des écoles.
- Acquisition de terrain : le conseil autorise le Maire à encaisser un chèque de remboursement de l'office notarial PERROT/DARMET/COURTEJAIRE, pour trop versé sur la vente entre l'Etude Immobilière de Crémieu et la commune.
- Recensement de la population : les premiers résultats concernant le recensement sur la commune en janvier dernier annoncent 547 habitations dont 475 résidences principales, et 1 211 habitants. La population a augmenté depuis le recensement de 1999 de 200 habitants.
- Camping municipal : le gérant a annoncé qu'il quitterait le camping en fin d'année 2013.
- Caserne des pompiers : la fermeture de la caserne est effective depuis fin avril. Le camion pompe est rétrocédé à la commune qui se chargera de le récupérer et le vendre.
- Enquête publique ICEDA : la commune de Saint Vulbas ayant modifié son PLU, un nouveau permis de construire a été déposé par les autorités de la centrale nucléaire de Bugey, pour la construction d'ICEDA. La procédure prévoit qu'une enquête publique soit ouverte. Les documents sont consultables en mairie de Hières-sur-Amby du 10 mai au 28 juin.
- Ecole des sports de Crémieu : 72% des personnes qui fréquentent l'école des sports de Crémieu viennent des communes voisines. Ce constat amène la commune de Crémieu à demander une participation aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'adhérents, ce que le conseil municipal refuse.
- Points d'apport volontaire : un nouveau point d'apport volontaire pourrait être créé sur le parking situé le long de la route des usines. La demande sera faite au SMND et à ECOTEXTILES.

M. DESCHAMPS, voudrait savoir pourquoi les travaux du rond-point sur la RD 65 sont arrêtés. M. le Maire répond que le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu souhaite passer une conduite. Les entreprises se sont donc déplacées sur d'autres chantiers et ne sont pas revenues depuis.

Fin de la réunion à 23h00.

Prochaine réunion : non arrêtée